

**RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION DE  
L'ETUDE DE FAISABILITE DU FINANCEMENT DE  
LA FILIERE COTON IVOIRIENNE**

**28 et 29 Juillet 2010**

**Abidjan-Côte d'Ivoire**

## **Plan du Rapport**

**I/** CONTEXTE ET CADRE DE L'ATELIER D'ABIDJAN (28 &29 juillet 2010)

**II/** LA CREATION D'UN FONDS DE GARANTIE DE LA FILIERE COTON EN COTE D'IVOIRE : UNE NECESITE POUR LA SURVIE D'UN SECTEUR COTONNIER VITAL POUR LES POPULATIONS DU NORD

**III/** PLAN D'ACTION EN VUE DE LA CREATION D'UN FONDS DE GARANTIE POUR LA FILIERE COTON EN COTE D'IVOIRE

## ***//CONTEXTE ET CADRE DE L'ATELIER D'ABIDJAN (28 &29 juillet 2010)***

Dans le cadre du programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (AAACP), l'Atelier de consultation pour la région "Afrique de l'Ouest" qui s'est tenu en mai 2008 à Dakar au Sénégal, a permis l'identification d'un projet pour l'amélioration du financement de la filière coton en Côte d'Ivoire. Ce projet, après discussions a été retenu comme l'un des projets prioritaires, lors de la réunion d'information ( brainstorming) de Juillet 2008 et ayant rassemblé des experts dans les domaines du financement du secteur des produits de base, des systèmes de réceptionnés d'entreposage et de la gestion du risque. En tant que composante importante du Plan de travail de la CNUCED en Afrique de l'Ouest, le projet a été approuvé par le Comité de pilotage de l'AAACP.

Lors de la première étape dudit projet, une étude de faisabilité de la création d'un fonds de garantie de la filière coton en Côte d'Ivoire a été commanditée par la CNUCED. A l'issue de cette étude, un atelier de restitution organisé par la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement) en collaboration avec l'ARECA (Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde) s'est tenu à l'hôtel Ivetel à Abidjan en Côte d'Ivoire, les Jeudi 28 et Vendredi 29 juillet 2010, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture du gouvernement ivoirien.

L'atelier avait pour but principal d'examiner la pertinence de la création d'un fonds de garantie pour la filière coton ivoirienne en vue d'établir un plan d'action, pour sa réalisation. Il visait aussi à mieux définir le rôle de cette structure de financement dans la mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur coton et à améliorer les connaissances des participants sur le fonctionnement d'un fonds de garantie, grâce aux leçons et aux expériences partagées par les experts de divers horizons.

Le rapport établi par M. KOUAKOU Yao Clément, l'auteur de ladite étude dresse un état des lieux de la filière coton, décrit le mode opératoire des interventions de l'Etat et des partenaires au développement dans le secteur coton. Il analyse la problématique du financement de la filière et propose l'établissement d'un fonds de garantie pour améliorer le financement de la chaîne de valeur du coton. Il convient de souligner que, cette étude n'avait pas pour ambition d'analyser les autres aspects de la filière à savoir, la problématique des semences, l'entretien des pistes villageoises, la culture attelée, la salle de classement etc.... Elle a porté uniquement sur l'aspect financier des crédits de campagne, le financement des engrais et la relance des unités de filature et de tissage.

## **II/ LA CREATION D'UN FONDS DE GARANTIE DE LA FILIERE COTON EN COTE D'IVOIRE : UNE NECESITE POUR LA SURVIE D'UN SECTEUR COTONNIER VITAL POUR LES POPULATIONS DU NORD.**

Les travaux de l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité du financement de la filière coton ivoirienne, présidés par SEM Guy Alain GAUZE, Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'office des Nations Unies et de l'Organisation Mondiale du Commerce et de M. MAPRI KPOLO Dominique , directeur exécutif de l'ARECA se sont déroulés respectivement les 28 et 29 juillet, avec la participation effective du ministre de l'Agriculture SEM Mamadou SANGAFOWA, représentant le gouvernement ivoirien. La CNUCED, en assurait l'organisation. Ont pris part audit atelier, le gouvernement ivoirien à travers les ministères techniques de l'Agriculture, du Commerce, de l' Economie et des Finances, du Plan et du Développement, des Affaires Etrangères par l'entremise de la Mission Permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'office des Nations Unies à Genève, des représentants du secteur privé ( institutions financières et bancaires), les principaux acteurs de la filière coton, des partenaires au développement, des experts des fonds de garantie et les autres partenaires qui ont un intérêt pour le financement de la filière coton en Côte d'Ivoire.

Convient-il de rappeler que La CNUCED, en tant qu'agence spécialisée de l'organisation des Nations Unies est un instrument stratégique d'appui et d'accompagnement au service du développement des pays du Sud. En cette capacité, elle s'est impliquée aux côtés de l'Union européenne, partenaire historique de la Côte d'Ivoire dans le programme TOUS ACP relatif aux produits de base, pour commanditer cette étude de faisabilité d'un fonds de garantie au bénéfice de la filière coton en Côte d'Ivoire et en établir un plan d'action. Au cours de l'atelier, les participants ont essayé de donner une suite à la problématique centrale du rôle de cette structure de financement dans la mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur coton en Côte d'Ivoire, tout en approfondissant les connaissances des acteurs institutionnels et privés de la filière sur le fonctionnement et le mode opératoire d'un fonds de garantie.

Pour les experts ayant pris part audit atelier, au regard du contexte économique mondial caractérisé par la dépréciation des cours mondiaux du coton liées entre autres causes aux subventions distorsives aux échanges internationaux et des impacts négatifs sur les filières cotonnières en Afrique et en Côte d'Ivoire en particulier, l' atelier de restitution venait à point nommé pour ajouter aux efforts du gouvernement ivoirien dans sa volonté de relance, avec des mesures d'urgence de réhabilitation de la filière coton si essentielle pour l'économie nationale, singulièrement pour les zones de savanes du territoire national dont elle constitue le moteur du développement.

L'atelier qui s'est déroulé sur deux journées a été marqué, outre les allocutions d'ouverture, par seize (16) communications techniques articulés autour de six (6) sessions thématiques ainsi qu'il ressort du programme élaboré conjointement par le secrétariat de la CNUCED et le ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire.

Au cours des échanges, les participants ont souligné que le coton est l'un des principaux produits d'exportation de la Côte d'Ivoire et que les difficultés qui affectent la filière, à savoir les pertes d'exploitation des sociétés cotonnières, la diminution des aides des banques et le relâchement de la culture cotonnière par les paysans, pourtant culture traditionnelle des zones de savanes, est une menace pour la survie de l'économie du nord de la Côte d'Ivoire et partant de l'équilibre macro économique du pays. En effet, Les participants ont rappelé que l'introduction de la culture du coton dans le nord et le centre du pays avait pour objectif principal d'en faire la locomotive pour le développement agricole de ces régions et de réduire la dépendance économique de la Côte d'Ivoire de la dépendance du binôme café-cacao.

Cette politique a permis l'obtention de résultats remarquables, et a hissé le coton au troisième rang des produits agricoles d'exportation du pays. Les acquis sont notamment un dispositif efficace de recherche agronomique, de production et de distribution de semences, un dispositif d'encadrement rapproché prenant en compte les besoins individuels des producteurs, un système de crédits intrants octroyés par les égreneurs aux paysans pour la production du coton et des vivriers (notamment le riz), un mécanisme de remboursement axé sur le prélèvement de la valeur des crédits intrants sur les paiements effectués aux producteurs, et une stratégie de paiement décadaire de la valeur du coton graine due aux producteurs, adossée à un accès des sociétés cotonnières aux crédits bancaires pour financer les campagnes cotonnières. Malheureusement, les effets conjugués d'une libéralisation manquée et de la crise qui secoue le secteur des fibres naturelles ont rompu l'équilibre de la filière, la plongeant dans une mort clinique sans précédent.

Partant de ce constat, il a été alors reconnu que l'accès au financement était crucial pour améliorer la compétitivité et la redynamisation de ce secteur vital pour des populations qui n'ont d'autres spéculations que le coton. Il a été clairement démontré la nécessité du financement des opérations dans la filière pour son émergence. Cet atelier, en offrant un cadre de réflexion pour permettre aux acteurs de se concerter sur des pistes de mobilisation de financements extérieurs, et surtout, sur des stratégies d'utilisation et de sécurisation de ces financements pour une relance durable de la filière, venait à point nommé pour l'ensemble des acteurs et partenaires de la filière.

Cet atelier devrait donc permettre d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie qui sera très déterminant pour la survie de la filière cotonnière ivoirienne.

Dans la conduite de la réflexion sur le mode de financement de la filière coton ivoirienne, plusieurs questions ont été soulevées dont la principale est de savoir si la mise en place d'un tel fond suffira t-elle à la relance de la filière ?

Le Gouvernement Ivoirien sensible au soutien technique et financier qu'apportent la CNUCED, l'Union Européenne, et tous les partenaires au développement a souhaité la poursuite de l'assistance continue de ces organismes. A cet égard, le Gouvernement fonde beaucoup d'espoir à la mise en œuvre des résultats des travaux de l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité du financement de la filière coton ivoirienne.

- Les échanges qui ont émaillé la première session portant sur **l'importance de la filière coton en Côte d'Ivoire et les contraintes financières à son développement et en quoi la création d'un fonds de garantie peut-il jouer un rôle dans la mise œuvre de la stratégie de relance du secteur coton**, ont permis de relever un vif intérêt des acteurs et partenaires de la filière dans la mise en place de ce fond.

Dans son exposé, le consultant estime que la création d'un fonds de garantie, permettra d'accroître le volume d'affaires actuel du secteur cotonnier, en le faisant passer de 35 milliards de FCFA à 205 milliards de FCFA dans un futur proche, si l'ensemble des opérateurs ambitionnent de satisfaire la capacité totale d'égrenage du secteur qui est de 523 000 tonnes.

L'Association des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire, tout comme les tritrateurs ont marqué un intérêt particulier concernant la rentabilité des structures d'égrenage, filature et tissage. Les banques se disent prêtes à appuyer le financement de la filière, si elle s'avère rentable. Aussi, les banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire disposent de statistiques qu'elles pourront mettre à disposition du consultant, en vue d'une étude plus aboutie.

Toutefois, certaines interrogations furent formulées quant à l'impact du fonds de garantie sur le prix d'achat du coton graine, tout comme des questionnements sur les bénéficiaires de ce fonds, ou encore la portée de l'étude, qui est supposée faire ressortir le bilan des expériences passées dans le secteur agricole.

Selon les estimations de l'auteur du rapport, sur les 26 millions de Dollars Américains projetés pour le fond, 10 millions de dollars seront consacrés aux engrais et 16 millions de dollars pour faire fonctionner le cycle d'achat. Une partie des ressources sera également consacrée à la rénovation des usines. Ces montants n'étant pas définitifs, le fonds a pour objectif de contrôler toute la filière, et de s'assurer que les engagements pris seront respectés et les prêts suivis (reporting).

En ce qui concerne la participation des banques, elle fera l'objet d'une discussion plus poussée, puisque celles-ci ont été victimes des difficultés de la filière. Concernant la rentabilité, il a été indiqué que face aux faibles rendements des sociétés de filature tissage (de l'ordre de 30 % contre 90% en Asie), une étude sera faite avant de fournir les fonds. Les unités de filature emploient 3000 personnes, consomment 4 milliards de FCFA d'électricité et représentent une force motrice de développement. Leur importance est capitale dans l'exécution du fonds. Ce dernier va permettre d'accroître les revenus des paysans en jouant sur la quantité de la production et le coût des engrais

Il convient de souligner que le rapport n'étant pas achevé et faisant office d'une ébauche, des pistes peuvent être envisagées et d'autres solutions proposées par le comité de pilotage mis sur pied à la suite de l'atelier. L'intérêt du rapport était surtout de susciter des critiques, des discussions et des suggestions. Dans ce cadre, il a été rappelé le rôle crucial de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la mise en place d'un cadre réglementaire assaini pour la relance de la filière coton. A cet égard, le problème de l'organisation des coopératives a été relevé, de même que celui des entités conduites par les femmes au niveau du tissage. Un accent devra être mis sur le volet sécuritaire des acteurs de la filière. En d'autres termes, il s'agit de l'assainissement de la filière, de la relation entre le financement et les acteurs du secteur cotonnier, ainsi que sur le mécanisme de fonctionnement du fonds, et la stabilisation du prix des produits en fonction des fluctuations des cours mondiaux.

Répondant à certaines interrogations, M. Kouakou Clément a souligné que si le principe du fonds est accepté, il pourrait fonctionner comme un guichet unique, et sa mise en œuvre permettra d'instaurer la confiance. Une demande a été également formulée autour de la possibilité d'élargir les domaines d'intervention du fonds, et la cohérence avec les autres projets actuellement en cours (le PNIA, le DSRP). Du financement de la filière cotonnière ivoirienne, certains participants ont simplement soulevé la question centrale du financement du secteur agricole et des filières essentielles de la Côte d'Ivoire, et sur les garanties et le déploiement du fonds à d'autres filières rentables.

En définitive, il a été suggéré que l'on détermine les critères d'éligibilité du fonds. Ce dernier devra être l'interface entre l'Etat et le secteur privé. Le fond de garantie rentrera alors dans le cadre du programme PNIA à travers le plan de relance de la filière coton. Celle-ci est supposée réduire la pauvreté en milieu rural et particulièrement dans les zones rurales du nord de la Côte d'Ivoire.

- **La Session 2** de l'atelier a été consacrée au **Point de vue des experts et des institutions financières sur les mécanismes de la mise en place des fonds de garantie**. Les communications qui ont soutenu cette session ont souligné la complexité de la mise en place d'un fonds de garantie, en l'absence d'un cadre réglementaire précis. En effet, le fonctionnement des fonds de garantie s'apparente à celle d'une structure d'assurance. Dans le cas de la filière coton ivoirienne, les banques ne pouvant pas s'engager indéfiniment à soutenir les sociétés cotonnières endettées et presque en faillite, à cause des ratios prudentiels à respecter, l'Etat doit s'engager dans la restructuration des sociétés cotonnières.

Toutefois, l'existence du fonds constituera une garantie pour les banques à s'engager, rassurées à l'idée de se faire rembourser les créances antérieures. De l'avis des banquiers, l'analyse des facteurs bloquants la mise à disposition des acteurs de la filière des financements nécessaires à leurs activités figure le manque de confiance et leur insolvabilité. La proposition de la mise sur pied d'un schéma novateur en partenariat avec l'égreneur et le groupement des producteurs, à travers le rôle d'un fonds de garantie pour la filière, du point de vue de la banque est salutaire. Les banques aiment avoir des garanties (nantissement, hypothèque), car pour financer, il faut bien connaître l'activité, bien analyser les contours, bien communiquer afin de développer un schéma d'assistance technique. A cet égard, la BNI qui est déjà active dans le secteur du café et du cacao, pourrait d'avantage s'investir dans la filière coton. Des financements existent déjà pour les coopératives et la BNI voudrait travailler avec celles qui sont bien structurées. Il est souhaitable d'avoir un partenariat pour la gestion du risque avec le fonds de garantie.

D'autres discussions se sont engagées sur la manière dont le montage financier sera fait, sur la possibilité d'offrir des crédits avec le fonds de garantie et les problèmes avec l'organisation déjà en place de la filière, en particulier pour les sociétés en cessation de paiement qui manquent de financement, et sur les groupements à vocation coopérative (GVC) et leur constante mutation. Pour la BNI, la mise en place d'un fonds est nécessaire. Par ailleurs, les risques sont divers d'où la nécessité du renforcement du partenariat et du dialogue. Aussi les rôles doivent être clarifiés entre le fonds et la banque. Le fonds doit jouer un rôle de conseiller dans la structuration et dans le pilotage des dossiers de financement. Il ressort clairement que la création d'un fonds de garantie est tout à fait indiquée dans la politique de relance de la filière coton.

- **La Session 3** de l'atelier a servi de cadre de partage d'expérience sur la structure et le fonctionnement des fonds de garantie, particulièrement dans le contexte africain. Il ressort des communications de cette session que les facteurs de succès d'un fonds, demeurent le mode de gestion des fonds et les décisions de garanties doivent être prises en toute transparence. En outre, le fonds doit avoir une bonne organisation. Les experts ont relevés au cours des échanges d'expériences, le besoin de la création du fonds de garantie pour la relance de la filière. Toutefois, des questions se posent quant à son aboutissement, les risques sur les crédits d'intrants au niveau des producteurs, la possibilité de subventions, les gains des producteurs, et la diversification des variétés de coton.

Tous les participants sont d'avis que l'exercice de réflexion a permis de bâtir une ébauche du contenu du projet, tout comme le mode opératoire ; de même, le potentiel de succès et le potentiel de richesse ont été définis. Les exposants ont relevé qu'il faut mettre en place un fonds de garantie et attacher un plan d'affaires à ce fonds de garanti qui soit un instrument de facilitation de l'accès aux financements bancaires. Un cadre juridique approprié devra servir de viaduc pour la réussite du projet.

- La session consacrée aux **Négociations commerciales du dossier coton à l'OMC a permis de dresser un** état des lieux des négociations du dossier coton à l'OMC et les perspectives ivoiriennes qui en découlent. Elle a surtout permis de mettre en exergue la corrélation existante entre le prix d'achat au producteur et les subventions des pays du nord à leurs producteurs. Elle a situé les enjeux des négociations du dossier coton et son impact sur la relance de la filière cotonnière dont dépendent des milliers de populations en Afrique . Dès lors, la mise en place d'un fonds de garantie ne pourra être véritablement rentable que si des règles équitables pour tous dans la commercialisation de la fibre sont respectées.

Bien que l'Afrique ne représente que 2,2% de la production mondiale du coton, les politiques protectionnistes n'en demeurent pas moins des obstacles pour les revenus des producteurs. Les blocages dans les négociations ne doivent surtout pas conduire au pessimisme ; il y a lieu d'espérer car l'Afrique dans les négociations sur le coton reste vigilante et bénéficie de l'appui de la majorité des membres de l'OMC.

Face au faible poids de l'Afrique cotonnière sur le marché mondial de la fibre, elle doit instaurer une recherche effrénée de la compétitivité de sa filière.

### ***III/ PLAN D'ACTION EN VUE DE LA CREATION D'UN FONDS DE GARANTIE POUR LA FILIERE COTON EN COTE D'IVOIRE***

En guise de synthèse, il convient de retenir que les 28 et 29 juillet 2010, sous les auspices du ministère de l'Agriculture de la République de Côte d'Ivoire, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en collaboration avec l'autorité de régulation du coton et de l'anacarde (ARECA), l'atelier de restitution de l'étude de faisabilité en vue de la création d'un fonds de garantie pour le financement de la filière coton, pour en accroître la compétitivité et sa pérennité comme source de revenus monétaires pour les populations qui en vivent et les acteurs commerciaux et industriels qui en dépendent, a permis de reconnaître la pertinence de la création d'un fonds de garantie pour la filière coton en Côte d'Ivoire.

Au regard de la richesse des échanges, un Plan d'action pour la mise en œuvre d'un fonds de garantie pour la filière coton en Côte d'Ivoire a été élaboré selon un chronogramme bien défini. Il est admis que le processus de mise en place d'un fonds de garantie repose avant tout sur une volonté politique forte et affirmée, un consensus au niveau de tous les acteurs et intervenants de la filière à atteindre et un travail technique et de formation à développer seront fondamentaux dans la réussite du projet.

Pour mener à bien les travaux, un comité de pilotage a été mis en place conduit conjointement par le Ministère de l'Agriculture et la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation Mondiale du Commerce. Quant à la CNUCED, elle assume le rôle de partenaire technique. Le comité de pilotage devra, dans un délai de trois mois, à compter de la Clôture de l'Atelier (29 juillet 2010) identifier les besoins, les bénéficiaires, et déterminer l'assistance nécessaire. Il devra, en outre, approfondir les réflexions et les résultats de l'étude du consultant. Il a été retenu que le point focal pour le fonds à Abidjan soit le Ministère de l'Agriculture. De même a-t-on proposé la rédaction de termes de référence pour l'établissement d'un business plan par un consultant à choisir par appel d'offres. La validation de la feuille de route s'est faite par acclamation.

Au terme du délai imparti au comité de pilotage, un atelier de validation pourra se tenir.

**NB** : Le Business Plan de l'Atelier de restitution de l'étude de faisabilité est joint à ce présent rapport.